

VILLE DE WATTRELOS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**APPROBATION DE LA SIGNATURE DU CONTRAT PLURIANNUEL
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD
ET LE CCAS POUR LE SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A
DOMICILE (SAAD)**

DELIBERATION N° 71

Date : SAMEDI 20 DECEMBRE 2025

Rapporteur :

Monsieur Benjamin CAILLIERET,
Vice-Président du CCAS.

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses dispositions relatives aux missions des CCAS et aux services d'aide et d'accompagnement à domicile ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, et ses dispositions relatives à la contractualisation des SAAD avec les Départements ;

Vu le cadre de contractualisation proposé par le Département du Nord pour la mise en œuvre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) visant à renforcer la qualité du service rendu, structurer l'offre, stabiliser le financement et améliorer le pilotage du SAAD ;

Vu le projet de CPOM transmis par le Département du Nord, précisant :

- les objectifs opérationnels assignés au SAAD du CCAS ;
- les engagements réciproques du CCAS et du Département ;
- les moyens financiers et organisationnels associés ;
- les modalités de suivi, d'évaluation et de révision du contrat ;

Considérant que la conclusion d'un CPOM constitue un levier de sécurisation et de pérennisation du financement du service, ainsi qu'un outil de modernisation du fonctionnement du SAAD ;

Considérant que ce contrat pluriannuel permet d'améliorer la qualité d'accompagnement des usagers, d'encadrer les évolutions d'activité et de renforcer la lisibilité des engagements du CCAS

Considérant que le CCAS de Wattrelos est gestionnaire du SAAD et que, de fait, il est habilité à signer un CPOM avec le Département du Nord en vue de poursuivre son activité dans un cadre renové ;

La Direction Générale vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le Département du Nord, et à réaliser les opérations comptables relatives à l'enregistrement des recettes.

Montants prévisionnels du CPOM pour les quatre années à venir :

2026	2027	2028	2029
51 948,60 €	61 116 €	61 116 €	61 116 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOpte A L'UNANIMITE

Acte certifié exécutoire de plein droit et publié en application
de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée
par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Wattrelos, le 20/12/2025
Le Mme-Président du CCAS

Dominique BAERT

DEPARTEMENT DU NORD

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE WATTRELOS



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

Samedi 20 décembre 2025 – 9h30

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 9

Monsieur Dominique BAERT, Président

Mesdames, Françoise CLAIS, Laureen LEMOINE, Jocelyne LEFEVRE, Sarah NEYRINCK

Messieurs Daniel BALCAEN, Patrick DUPONCHEEL, Pascal LUCAS, Christophe RICCI

Administrateurs

Absence excusée avec pouvoir : 03

Benjamin CAILLIERET, Vice-Président

Arlette ROUSSEL

Veysal KIRAZ

Absence excusée sans pouvoir : 01

Laura DELPLANQUE

Absence : 00

Président de séance :

Monsieur Dominique BAERT, Président